

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 24 décembre 2018 portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Marennes et modification des circonscriptions des brigades territoriales de Marennes-Hiers-Brouage, de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Savinien (Charente-Maritime)**

NOR : INTJ1834293A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Marennes prend l'appellation de brigade territoriale de Marennes-Hiers-Brouage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Marennes-Hiers-Brouage, de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Savinien sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Marennes-Hiers-Brouage, de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Savinien exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE DE PROXIMITE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Marennes</b>	Bourcefranc-le-Chapus <b>Hiers-Brouage</b> Le Gua <b>Marennes</b> Nieulle-sur-Seudre Saint-Just-Luzac Saint-Sornin	<b>(Ancienne appellation)</b>
<b>Marennes-Hiers-Brouage</b>	<b>(Nouvelle appellation)</b>	Bourcefranc-le-Chapus Le Gua <b>Marennes-Hiers-Brouage</b> Nieulle-sur-Seudre Saint-Just-Luzac Saint-Sornin
<b>Saint-Jean-d'Angély</b>	Antezant-la-Chapelle Asnières-la-Giraud Bignay Courcelles Les Églises-d'Argenteuil Essouvert Fontenet Landes Mazeray Nantillé Poursay-Garnaud <b>Saint-Hilaire-de-Villefranche</b> Saint-Jean-d'Angély Saint-Julien-de-L'Escap Sainte-Même Saint-Pardoult Ternant Varaize La Vergne Vervant Voissay	Antezant-la-Chapelle Asnières-la-Giraud Bignay Courcelles Les Églises-d'Argenteuil Essouvert Fontenet Landes Mazeray Nantillé Poursay-Garnaud <b>Saint-Hilaire-de-Villefranche</b> Saint-Jean-d'Angély Saint-Julien-de-L'Escap Sainte-Même Saint-Pardoult Ternant Varaize La Vergne Vervant Voissay